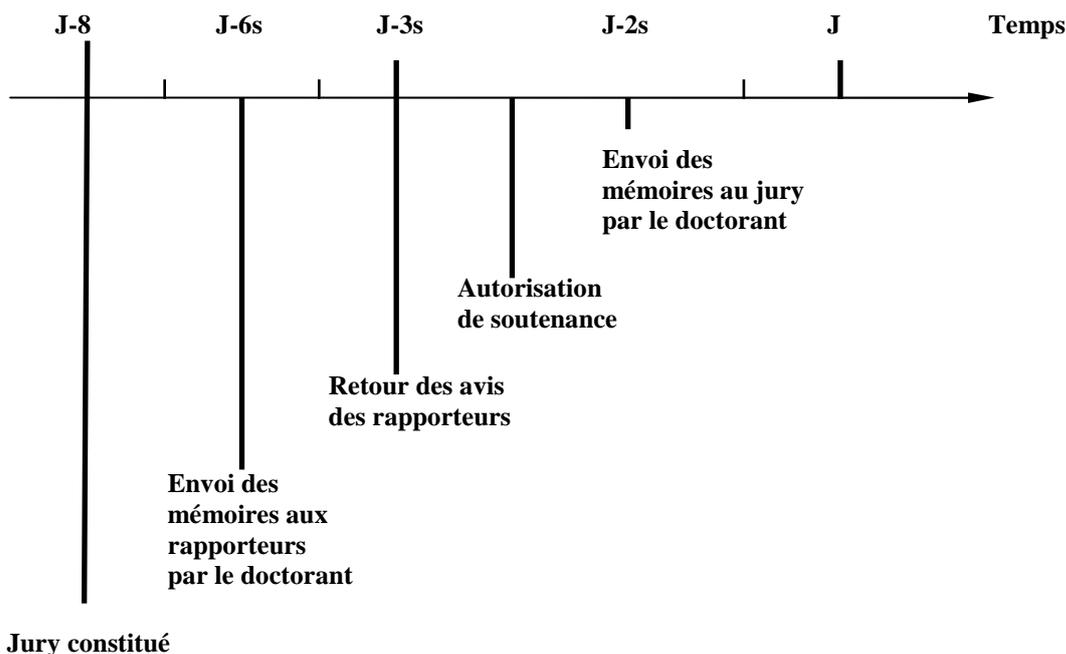


Notice de la procédure d'évaluation de la thèse

La date de la soutenance doit être prévue 8 semaines à l'avance. Les diverses étapes à franchir s'organisent selon le schéma suivant.



Remarque importante : le planning ainsi présenté est le plus "serré" acceptable. Des délais plus larges sont à rechercher dans toute la mesure du possible.

J-8 semaines : le jury doit être constitué. Une "notice pour la constitution d'un jury" vous donnera les informations utiles. La date **J** que vous fixerez et le déroulement prévisionnel qui s'en déduit sont communiqués par la Coordination des Formations Doctorales aux membres du jury.

J-6 semaines : votre mémoire manuscrit doit être prêt. Vous aurez prévu un exemplaire pour chacun des rapporteurs, un pour votre directeur de thèse et un sous forme numérique pour la Coordination des Formations Doctorales. Il n'est pas judicieux de multiplier leur nombre à cette étape. Ce manuscrit doit être correctement présenté et complet. On peut admettre des imperfections de détail, surtout de forme, dans la mesure où elles ne rendent pas pénible la lecture et ne dénaturent pas le message transmis. Mais l'intérêt bien compris du doctorant est de se donner du temps en réexaminant la date **J** plutôt que de faire perdre son temps aux rapporteurs.

Entre J-3 et J-2 semaines : Vous enverrez à la Coordination des Formations Doctorales un résumé du mémoire en français et en anglais (en version WORD) qui sera publié et envoyé à la bibliothèque centrale de l'établissement (ce résumé ne doit pas dépasser 1600 caractères espaces compris).

Entre J-3 et J-2 semaines : L'Ecole Doctorale donne son avis au vu des rapports écrits des rapporteurs :

- des réserves importantes de fond ou de forme, nécessitant impérativement une refonte du manuscrit, voire un complément de travail, peuvent entraîner l'arrêt de la procédure de soutenance. Ce cas est peu fréquent mais pas inexistant. Un manuscrit envoyé trop précipitamment en **J-6** en est souvent la cause.

- les rapporteurs peuvent préconiser l'acceptation de la soutenance en demandant explicitement que diverses améliorations (souvent des questions de forme ou des points complémentaires dans la discussion) soient apportées avant la soutenance. Une version conforme à ces exigences devra être élaborée dans les deux semaines qui suivent.

- le cas le plus fréquent est l'acceptation de soutenance. Souvent dans ce cas, des améliorations de détail sont également suggérées mais les rapporteurs acceptent que, mineures, elles soient prises en compte ultérieurement.

Dans tous les cas, vous êtes destinataire de la copie des rapports et vous recevez la décision prise par le Directeur d'AGROCAMPUS OUEST.

En cas d'acceptation de soutenance, les convocations sont envoyées par la Coordination des Formations Doctorales.

J-2 semaines : Vous envoyez à chaque membre du jury un exemplaire, éventuellement amélioré, du manuscrit.

J : L'organisation de la soutenance proprement dite fait l'objet d'une notice spécifique.

J+x : La délivrance du diplôme de doctorat interviendra quand la Coordination des Formations Doctorales sera en possession, en plus des rapports d'écrit :

- du rapport d'oral signé par tous les membres du jury,

- de trois exemplaires de la version définitive du mémoire. Il se peut en effet que diverses critiques formulées par les membres du jury imposent des modifications recensées sur une feuille annexée au rapport d'oral. La conformité de la nouvelle version est vérifiée par le rapporteur d'oral nommé en son sein par le jury.

- d'une version PDF sur CD de la version définitive du mémoire.

Notice pour la constitution d'un jury

A) Remarques préalables

- Les modalités pour les thèses réalisées en cotutelle avec un Établissement d'enseignement supérieur étranger ou celles devant recevoir le label "Doctorat Européen" sont prévues dans la convention établie entre les 2 établissements.
- La composition du jury doit être arrêtée huit semaines au plus tard avant la date prévue de soutenance. Mais elle peut être antérieure.

B) Les rapporteurs

- Deux au moins de ces membres sont désignés comme rapporteurs. Ils font connaître leur avis par des rapports écrits sur la base desquels le chef d'établissement autorise la soutenance, sur avis du directeur de l'Ecole Doctorale. Ces avis sont communiqués au jury et au candidat avant la soutenance.

Les rapporteurs doivent :

- être extérieurs à AGROCAMPUS OUEST, à l'Ecole Doctorale et aux laboratoires dans lesquels la thèse s'est déroulée
- avoir le titre de professeur ou détenir une HDR
- présenter leurs dernières publications

Les rapporteurs peuvent appartenir à des établissements d'enseignement ou de recherche étrangers. Leur curriculum vitae est alors nécessaire.

C) Composition

- Il est constitué de 3 à 8 membres, et contient en particulier :
 - 1 - le directeur de thèse,
 - 2 - un professeur d'AGROCAMPUS OUEST
 - 3 - un enseignant professeur ou titulaire de l'HDR,
 - 4 - une ou plusieurs autres personnalités scientifiques.
- Il doit satisfaire aux contraintes globales suivantes :
 - 1 - il est composé au moins pour moitié de personnalités françaises ou étrangères extérieures à l'Ecole Doctorale et à AGROCAMPUS OUEST choisies en raison de leur compétence scientifique.
 - 2 - la moitié du jury au moins doit être composée de professeurs (ou d'enseignants ou chercheurs de rang équivalent au sens de l'article 1^{er} de l'arrêté du 18 février 1987).
- Des scientifiques étrangers peuvent participer à ces jurys, leur curriculum vitae est alors nécessaire.

D) Constitution

Le jury de soutenance est désigné par le Directeur d' AGROCAMPUS OUEST sur avis du directeur de l'Ecole Doctorale.



Organisation de la soutenance de thèse

Avant

Diverses dispositions matérielles doivent être prises. La Coordination des Formations Doctorales en est responsable, mais elle doit être informée des divers souhaits et problèmes particuliers.

La Coordination des Formations Doctorales se charge de la réservation de l'amphi dès qu'elle a connaissance de la date de la soutenance.

Les outils audiovisuels sont demandés au service logistique de l'établissement par le doctorant au minimum 15 jours avant la soutenance.

La Coordination des Formations Doctorales peut prendre en charge le déplacement d'une personnalité étrangère dans la mesure où sa venue est justifiée. Elle se charge, sur demande, de la réservation au RIE du repas du jury le jour de la soutenance.

La Coordination des Formations Doctorales adresse une convocation à tous les membres dès qu'elle est en possession des informations suivantes : date, heure, lieu et avis des rapporteurs.

Pendant

La cérémonie est "réglée" par un président, élu par le jury réuni avant la soutenance. Souvent en pratique la désignation du président et du rapporteur d'oral est réglée antérieurement par consensus établi au travers d'échanges de messages.

La soutenance débute par l'exposé (en général 40 minutes) des travaux de thèse et de leur interprétation.

Il ne saurait être question d'accumuler ici expériences et recommandations, en bonne logique le thésard doit avoir recherché et eu de multiples occasions de présenter et discuter son œuvre tout au long de ces trois années.

Notice relative au déroulement des soutenances

❶ Le jury doit préalablement à la soutenance désigner en son sein un Président et un Rapporteur d'oral. Le président doit être un professeur ou assimilé. Le directeur de thèse ne peut être nommé président. Une courte réunion tenue juste avant permet de le faire. Le Professeur responsable peut le cas échéant rédiger le rapport résumant l'avis exprimé par le jury et justifiant la mention.

La désignation du Président représente un enjeu également important pour le futur Docteur. Son nom figure en première place sur la couverture de la thèse. Son acceptation d'être mis en avant est perçue comme le signe d'une reconnaissance de sa part de la qualité du travail. Il est intéressant pour l'étudiant qu'il s'agisse d'une personnalité connue dans les cercles où il sera amené à rechercher un emploi.

❷ La soutenance débute par un exposé des travaux réalisés par le candidat. Il dure, en général et sauf instructions contraires du jury transmises préalablement à la soutenance, quarante minutes.

Selon un ordre de passage défini par le président, chaque membre est amené à donner son avis sur le travail, ses restitutions écrite et orale, puis à discuter avec le candidat des points qui lui semble le mériter.

En général :

- les rapporteurs d'écrit s'expriment en premier, un peu plus longuement (20 minutes),
- le directeur de thèse est le dernier des membres à intervenir. Plus que des critiques qu'il aura eu maintes occasions de formuler, il lui revient de resituer le travail dans le cadre du laboratoire, d'informer le jury sur les conditions du déroulement du travail, de porter un jugement sur les qualités exprimées au long de ces 3 années.
- le Président s'exprime en dernier. Il conclut son intervention en synthétisant les opinions exprimées par le jury. Membre à part entière, il peut bien sûr commencer par donner son avis personnel et faire les remarques et poser les questions qu'il avait prévues.

La soutenance est publique sauf clauses de confidentialité dont le jury a été préalablement informé.

Le jury délibère à huis clos, il doit alors établir un rapport de soutenance reprenant les conclusions synthétisées par le Président. Sauf cas particulier, il s'agit d'un texte assez court (une dizaine de lignes sont souvent amplement suffisantes). Ce texte est porté ultérieurement à la connaissance du candidat qui peut l'utiliser pour étoffer son curriculum vitae. Son contenu revêt donc une importance considérable, d'autant plus que, court et synthétique, il est en général lu attentivement par d'éventuels experts chargés d'évaluer une candidature. S'il devait être plus long, il peut être rédigé sur une feuille annexée à l'imprimé prévu (elle doit alors être signée du président du jury). Le rapport de soutenance est communiqué au candidat.

Le jury donne un avis sur l'opportunité de décerner le grade de Docteur. Il est rarissime que la réponse soit négative, tant les opérations d'évaluation préalables à la soutenance sont discriminantes. Mais AGROCAMPUS OUEST souhaite rappeler que cette possibilité existe.

Parmi les critères d'appréciation du travail, AGROCAMPUS OUEST souhaite rappeler :

- que la thèse doit se dérouler en trois ans. L'évaluation (mention, rapport de soutenance) doit refléter la densité et la qualité du travail plutôt que son volume. Le jugement doit tenir compte de la durée quand elle excède significativement la norme,
- qu'une recherche se doit d'être soumise au jugement de la communauté scientifique internationale. Sauf dérogations (confidentialité, cas particuliers) de l'Ecole Doctorale dont le jury aura été informé, le travail de thèse doit avoir donné lieu à au moins une publication, signée en premier et acceptée dans une revue internationale à comité de lecture au jour de la soutenance. Le nombre et la qualité de ces publications constitue un argument objectif et fort pour l'évaluation.

Les membres du jury signent individuellement le formulaire de compte rendu.

Enfin, le jury peut émettre des vœux quant à la présentation du mémoire (reprise de certaines remarques des rapporteurs d'écrit qui ont été imparfaitement prises en compte faute de temps, remarques nouvelles des autres membres du jury).

Il peut s'agir de questions de détail constituant des suggestions pour améliorer le mémoire. Elles sont communiquées de façon informelle au candidat. Si elles revêtent aux yeux du jury une importance déterminante, il peut les formuler officiellement. L'attribution du diplôme est alors suspendue à leur prise en compte, dûment vérifiée par un membre du jury (le Président ou le Professeur responsable) qui a reçu délégation pour cela.

Il peut s'agir de questions de forme ou même d'ajouts d'éléments de discussion. Ces points sont listés sur un formulaire en possession du Professeur responsable, signé du président et qui sera transmis au candidat. Il peut faire mention de points qui feront l'objet de notes complémentaires envoyées ultérieurement, dans un délai de deux semaines par un membre cité.

La Coordination des Formations Doctorales n'enverra le diplôme de Docteur à l'étudiant que lorsque le rapporteur d'oral aura attesté de la prise en compte satisfaisante de ces vœux par l'étudiant et reçu trois exemplaires du mémoire définitif.



N° ordre :
N° Série :

THESE / AGROCAMPUS OUEST

Sous le sceau de l'Université Européenne de Bretagne

pour obtenir le diplôme de :

**DOCTEUR DE L'INSTITUT SUPERIEUR DES SCIENCES AGRONOMIQUES,
AGRO-ALIMENTAIRES, HORTICOLES ET DU PAYSAGE**

Spécialité : « Nom de la spécialité »

Ecole Doctorale : « NOM ED »

présentée par :

« NOM DOCTORANT »

TITRE DE LA THESE

soutenue le « date » devant la commission d'Examen

Composition du jury :

Rapporteurs
Membres
Directeur de thèse

Logo structure
d'accueil